



## BPCE NE VEUT MÊME PLUS NÉGOCIER EN 2017 !

Lors de la réunion de la Commission Paritaire Nationale (CPN) de la Branche Caisse d'épargne du mois de février, il était prévu à l'ordre du jour l'établissement du calendrier et des thèmes de négociation pour l'année 2017. Effectivement, l'accord national du 30 septembre 2003 stipule : « *L'organe central reçoit et centralise les sujets que les organisations syndicales souhaitent mettre à l'ordre du jour de la commission paritaire nationale. L'organe central établit l'ordre du jour comprenant la totalité des demandes des partenaires sociaux selon un calendrier annuel prévisionnel fixé en début d'année. La CPN examine tous les sujets qui sont ainsi portés à l'ordre du jour.* »

### La direction de BPCE ne respecte plus les accords qu'elle signe !

Depuis quelques années, la manière dont se décide l'ordre du jour des CPN témoigne d'une absence totale de contenu : la direction refuse régulièrement les thèmes et sujets que **Sud** souhaite traiter. Si nous avons su imposer certains thèmes comme les « conditions de travail » avec le résultat décevant que l'on connaît tous, néanmoins pour 2017 la réponse de BPCE est cinglante : aucun dialogue social constructif à l'horizon mise à part l'égalité professionnelle, une obligation légale pour les employeurs !

Les thèmes d'actualité de négociations portés par **Sud-Solidaires** sont toujours :

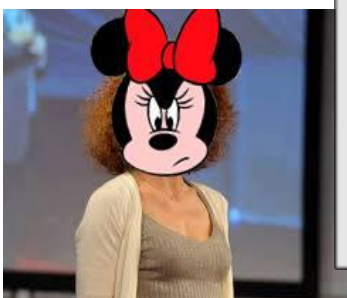
- redéfinir le cadre de la négociation collective avec BPCE,
- organisation du travail et évaluation de la charge de travail,
- temps de travail : mise en place d'un outil de contrôle du temps de travail et négocier la réduction du temps de travail avec embauches correspondantes,
- mise en place, par BPCE, de mesures d'urgence pour stopper la spirale de la dégradation continue des conditions de travail,
- suppression immédiate des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes,
- temps partiel.

Si d'autres sujets sont également suggérés par les autres organisations syndicales, **la réponse de BPCE reste la même : non et toujours non, BPCE refuse toutes négociations et débats de fonds sur l'ensemble des thèmes qui concernent toutefois l'amélioration des conditions de travail des salarié-es.** Il faut croire que les critères de la part variable de la DRH de BPCE ont été largement atteints et qu'il n'est plus nécessaire de travailler... mais d'engranger les économies nées du nouveau système de classification. Pour cela il leur faut du temps. Rien de plus simple : BPCE siffle la fin de la partie (du « jeu du dialogue social ») et le tour est joué !

### C'est ailleurs que ça va se passer !

**Sud** a toujours participé à ces pseudo négociations pour pouvoir vous rendre compte de la réalité. Aujourd'hui, BPCE ne cherche même plus à sauver les apparences car ils n'ont plus besoin de « partenaires » pour broyer les salarié-es ! C'est une preuve supplémentaire que, comme le dit la chanson, « *... c'est pas dans les salons qu'on obtiendra satisfaction, il faut lutter, s'organiser, se syndiquer, se mettre en grève !!!* ».

## Seul le rapport de force obligera les barons et baronnes de BPCE à céder !



Madame Minnie BPCE n'est pas contente ! Elle peut même être boudeuse parce que **Sud** s'est moqué d'elle. Pourtant il y a peu pour BPCE nous étions tous Charlie et l'impertinence et la caricature était noble.

En plus C. Halberstadt affiche son dédain envers les salarié-es en déclarant que, comme les OS n'ont pas signé la NAO 2017 où elle proposait une prime de 350 € pour les salariés ayant un salaire brut annuel de base inférieur à 35 K€, elle s'est vengée et a réduit le nombre de bénéficiaires de cette primette en incluant les AIA dans la comparaison. Na ! C'est pathétique.